

%

Du mardi 7 au

mercredi 8 juin 2022

9 h – 17 h 45

Bâtiment Weber

Université Paris

Nanterre

-
Colloque

Le droit économique de l'environnement : acteurs et méthodes

Ouvert à tou·tes sur inscription

Toutes les informations sur :



[ufr-dsp.parisnanterre.fr/recherche/manifestations-scientifiques/
le-droit-economique-de-lenvironnement-acteurs-et-methodes](http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/recherche/manifestations-scientifiques/le-droit-economique-de-lenvironnement-acteurs-et-methodes)



MARDI 7 JUIN 2022

Les acteurs non-étatiques de la régulation environnementale

9h00 Accueil des participants et du public

9h35-12h45 Les pouvoirs économiques privés

1. L'implication dans la réglementation publique

9h35-9h55 *L'implication des banques dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la réglementation bancaire*, Laurence Scialom (Université Paris Nanterre [EconomiX])

10h-10h20 *L'implication de l'industrie dans la production et la mise en oeuvre de la réglementation sur les pesticides*, Béatrice Parance (Université Paris Vincennes Saint-Denis [CRJP8])

10h20-10h50 Discussion

10h50-11h20 Pause

2. Le foisonnement de la régulation privée

11h25-11h45 *Les différents régimes de réalisation des normes fabriquées par les acteurs privés*, Jérôme Porta (Université de Bordeaux [COMPTRASEC])

11h50-12h10 *Quelle prise en charge de la protection de l'environnement dans l'arbitrage commercial international ?*, Jean-Baptiste Racine (Université Paris Panthéon-Assas [CRJ])

12h10-12h40 Discussion

12h40-14h15 Pause

14h20-18h10 Les contre-pouvoirs

1. Les acteurs

14h20-14h40 *Les nouvelles formes de participation environnementale*, Judith Rochfeld (Université Paris Panthéon-Sorbonne [IRJS])

14h45-15h05 *Quels financements pour les organisations de la société civile ?*, Thomas Perroud (Université Paris Panthéon-Assas [CERSA] et Fondation Humboldt)

15h10-15h30 *La participation de la société civile à la mise en oeuvre des clauses environnementales des traités d'investissement*, Arnaud de Nanteuil (Université Paris-Est Créteil Val de Marne [MIL])

15h35-16h Discussion

16h-16h20 Pause

2. Les principes

16h25-16h45 *La constitutionnalisation de l'entreprise : applications actuelles et futures*, Jean-Philippe Robé (Avocat aux Barreaux de Paris et de New-York et École de droit de Sciences-Po)

16h50-17h10 *La « démocratie environnementale » : quelle(s) réalité(s) derrière les mots ?*, Raphaël Brett (Université Paris-Saclay [IEDP])

17h15-17h45 Discussion

MERCREDI 8 JUIN 2022

La raison économique en droit de l'environnement

8h45 Accueil des participants et du public

9h15-9h25 Propos introductifs, Tatiana Sachs (Université Paris Nanterre [IRERP])

9h30-13h Le pouvoir des arguments économiques

1. L'intégration des considérations économiques dans les critères de décision des autorités publiques environnementales: Regards croisés

9h30-9h40 *L'argument économique, fer de lance du droit de l'environnement*, Aurélie Tomadini (Université de Bourgogne [CREDESPO])

9h45-9h55 *La place des arguments économiques dans l'évaluation environnementale des projets*, Emmanuel Wormser (Ingénieur et Avocat au Barreau de Lyon)

10h00-10h10 *La prise en compte du coût économiquement acceptable dans la mise en œuvre du principe de précaution*, Alessandra Donati (Référéndaire à la CJUE)

10h15-10h25 *La nécessaire unification des rationalités économiques et écologiques dans les politiques publiques*, Bernard Perret (Ingénieur et socio-économiste)

10h30-11h15 Echanges entre intervenants et Discussion avec le public

11h15-11h40 Pause

2. L'exclusion des préoccupations environnementales des finalités du droit économique justifiée par des arguments économiques

11h45-12h30 *Table ronde* introduite et modérée par Aude-Solveig Epstein (Université Paris Nanterre [CEDCACE]/NYU Abu Dhabi) avec Florian Couveinhes-Matsumoto (Ecole Normale Supérieure) et Walid Chaiehloudj (Université de Perpignan [LARJE])

12h30-13h Discussion

13h-14h30 Déjeuner

14h30-17h30 Les limites des arguments économiques

1. L'effectivité contrastée des instruments économiques de protection de l'environnement

14h30-14h50 *D'un marché imaginé à la réalité de la compensation écologique*, Isabelle Doussan (INRAE et Université Côte d'Azur [GREDEG])

14h55-15h15 *Le principe pollueur-payeur contrarié par les normes comptables*, Jennifer Bardy (Université Côte d'Azur [GREDEG]) et Alexandre Rambaud (AgroParisTech-CIRED)

15h20-15h50 Discussion

15h50-16h15 Pause

2. Le bien-fondé discutable des arguments économiques invoqués en droit économique de l'environnement

16h20-16h40 *Analyse critique de l'usage des arguments économiques en droit de l'environnement*, Antonin Pottier (École des Hautes Études en Sciences Sociales)

16h45-17h *Discutante*, Dina Waked (École de droit de Sciences Po)

17h05-17h30 Discussion

Propos conclusifs et remise du Prix de la meilleure contribution en droit économique de l'environnement, Gilles J. Martin (Université Côte-d'Azur [GREDEG])

Cocktail de clôture